

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 21 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre, les vingt juns, le Conseil Municipal de PAULMY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de M. Dominique FRÉLON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 10	<p>PRESENTS : Dominique FRÉLON ; Gladys MORVAN ; Etienne DROUOT ; Claudette BARRAULT ; Charlie FOUQUET ; Michel GABILLON ; Elodie LETURGEON ; Viviane VINCELET ; Nadège GODEFROY, Nicolas LOUAULT.</p> <p>Conseillers ayant donné pouvoir : Excusés : néant</p> <p>Absents : néant</p> <p>Lesquels forment le quorum des membres en exercice.</p>
Nombre de conseillers présents : 10	
Date de convocation du Conseil Municipal : 11/06/2024	

Gladys MORVAN est élue secrétaire de séance.

Le précédent compte rendu du 14 mai 2024 a été est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION N° 023/2024 : MODIFICATION REGLEMENT INTERIEUR ET TARIF DE LA GARDERIE

Vu la délibération n° 033/2017, en date du 1^{er} août 2017, approuvant le règlement intérieur de la garderie périscolaire de PAULMY,

Vu la délibération n°028/2018, en date du 22 mai 2018, approuvant la modification du règlement intérieur de la garderie suite au retour de la semaine scolaire en 4 jours,

Vu la délibération n°028/2019 en date du 8 octobre 2019 approuvant la modification du règlement intérieur garderie.

Monsieur le Maire donne la parole à MME Gladys MORVAN en charge de la garderie .Elle informe les membres du conseil municipal que le règlement a été complété sur différents points :

- Les enfants concernés par la garderie en apportant des précisions sur le nom de l'école et du collège concernés
- L'adresse de la garderie en précisant le numéro
- L'inscription
- Les numéros de téléphones de la garderie et du secrétariat de la mairie
- Le paiement au Trésor Public avec les conditions de facturation
- Et la tarification pour l'année scolaire 2024-2025 :

MATIN	1€
Soir de 16h40-17h00	0.50 €
Soir de 17h00-17h30	0.50 €
Soir de 17h30-18h00	0.50 €
Soir de 18h00-18h30	0.50 €
Soir de 18h30-19h00	0.50 €

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- Approuver le règlement intérieur de la garderie périscolaire modifié tel qu'annexé à la présente délibération,
- Approuve la tarification 2024/2025
- Autoriser Monsieur le Maire à signer le règlement intérieur modifié
- Dire que le présent règlement sera adressé à chaque famille avec le dossier d'inscription mis à jour.

DELIBERATION N° 024/2024

VOTE D'UNE SUBVENTION ET UNE PARTICIPATION A LA MANIFESTATION CŒURS DE VILLAGES

Mme Gladys MORVAN informe que la commune a été sollicitée à participer au projet Phot-o-objectif de l'association Tournesol du Petit Pressigny :

L'objectif est de créer, en Sud Touraine, au Petit Pressigny, chaque année autour du 19 août (date de la journée mondiale de la photographie) une journée dédiée à la photographie. Le but est d'élargir l'empreinte de cette manifestation aux communes et populations du Sud Touraine pour y développer la création artistique et son rayonnement culturel. C'est l'objectif de cette première édition avec l'exposition itinérante « Cœurs de villages » pour laquelle la participation d'une dizaine de municipalités voisines est sollicitée. Pour cela il est demandé à la commune participante de sélectionner deux photos historiques qui seront imprimées sur bâches. Chaque commune récupérera ensuite les tirages. La participation financière minimale pour chaque commune est fixée à 100 euros.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer une subvention à L'Association LES TOURNESOLS, 16 RUE DU SAVOUREULX - 37350 LE PETIT PRESSIGNY, pour un montant de 150€ et d'acheter deux bâches imprimées de photos communales historiques pour la somme de 100€.

DELIBERATION N° 0252024 : DELIBERATION PORTANT ADHESION A L'APPLICATION DE PANNEAU POCKET

Pour permettre une communication plus efficace, Mme Gladys MORVAN s'est rapprochée de la société PANNEAUPOCKET qui est utilisée par différentes communes du secteur. Cette application est à installer sur un téléphone mobile et celle-ci est gratuite pour les administrés. Ces publications vont permettre de dynamiser la vie communale.

Pour activer ce compte il est nécessaire que plusieurs personnes s'inscrivent en tant qu'administrateurs en complément du secrétariat. Trois personnes se sont proposées : MME Gladys MORVAN - MME Elodie LETURGEON et Mr Etienne DROUOT.

La commune est adhérente de la AMRF ce qui permet d'avoir un prix préférentiel qui peut être dégressif par un abonnement sur plusieurs années.

C'est pourquoi à l'unanimité l'adhésion a été validée pour 3 années au coût de 390€.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N° 026/2024 : ACHAT DE MATÉRIEL POUR EQUIPER LE BAR

L'association Paulmy Animations s'est proposée de réparer le système de la machine à bière et d'ajouter 3 lampes pour décoration du bar. Le coût est de 319.82€.
 Cette réparation va permettre d'acheter des fûts plus importants et d'apporter une satisfaction pour les amateurs de ce produit.
 Cela va faciliter le stockage et le ravitaillement lors des fêtes de village.

Après délibération :

- **Le conseil municipal a validé à l'unanimité la proposition du coût de réparation.**

5. Questions diverses :

5.1 Préparation des élections :

Créneaux Horaires	30 JUIN-7 JUILLET
8H-10H30	Dominique FRÉLON
	Etienne DROUOT
	Elodie LETURGEON
10H30-13H	Claudette BARRAULT
	Gladys MORVAN
	Michel GABILLON
13H-15H30	Nadège GODEFROY
	Claire-Marie VINCELET
	Viviane VINCELET
15H30-18H	Dominique FRÉLON
	Etienne DROUOT
	Nicolas LOUAULT

5.2 Retour du WEBINAIRE « les finances disponibles et le montage financier d'un projet de rénovation énergétique »

Plus accès sur les bâtiments scolaires pas d'informations supplémentaires que celles connues (DETR).

5.3 CFU

Le CFU (compte financier unique) va permettre de combiner le compte de gestion et le compte administratif. Ce compte financé sera obligatoire à partir de 2026, c'est pourquoi le maire souhaite commencer ce process à partir de 2025. Mme VIANO permettra de le mettre en place à partir de septembre 2024.

5.4 Projet 2025-2026

Pour la prochaine réunion du conseil municipal (3 septembre 2024)
 -Etablir les choix de travaux pour les deux prochaines années.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

5.5 Terre d'images

L'organisme est venu début juin 2024 pour voir les locaux de la salle des fêtes et échanger sur le déroulement de la manifestation. Deux communes se sont positionnées : Abilly et Paulmy. Réponse attendue début juillet. Si nous ne sommes pas sélectionnés cette année, nous pourrions prétendre pour l'année 2025.

5.6 Vente de chemins :

Pour rappel une enquête publique sera faite pour le chemin demandé par Mr HENOT début octobre le coût est d'environ 1000€. A cette occasion, Mr Le Maire propose d'étudier s'il n'y a pas d'autres chemins qui pourraient être également vendus.

- Tous les ans, l'entretien des chemins communaux a un coût. Mr Le Maire propose de vendre certains qui n'ont pas d'issue. A la royauté un chemin passe entre deux habitations et est sans issue.
- Une étude permettrait de rassembler l'ensemble des chemins relevés pour une enquête publique unique.
- Les chemins proposés sont :
 - La Chrétiennerie
 - La Tuilerie
 - La Royauté
 - La Boissière

5.7 Camion de la Royauté évacué

Ce véhicule non roulant depuis plusieurs années a été évacué.

5.8 Journée du Patrimoine

Mme Elodie LETURGEON propose une exposition sur la ligne de démarcation. De ce fait la salle des fêtes est bloquée pour le week-end du 20 septembre 2024 pour permettre à Elodie d'avoir de plus ample information sur le prêt de cette exposition et les possibilités.

5.9 Voisinage

Suite à des remontées de la part d'administrés sur le non-respect de la réglementation concernant le bruit et nuisances sonores envers le voisinage en raison d'activités de travaux de jardinage ou de bricolage au Lotissement du Parc, MR Le Maire va informer par voix de courrier, un document rappelant les bonnes conduites aux personnes de ce lieu.

5.10 RPI

Prévision pour la rentrée scolaire 2024/2025

- 15 inscriptions petite section pas de possibilité d'inscription pour les deux ans et demi
- 124 élèves 5 classes
 - 2 petites moyennes grandes sections
 - 1 classe CP-CE1
 - 1 classe CE1-CE2
 - 1 classe CM1-CM2

Pas de fermeture de classes –le RPI remercie le syndicat interscolaire pour achat de deux tablettes par classe et le voyage de fin d'année pour tous les enfants.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

5.10 Licence IV communale.

Jeudi 20 juin 2024 un webinaire : La Licence IV communale et revitalisation.

C'est pourquoi un débat c'est ouvert avec Gladys et Dominique. Il semblait important de partager ses informations lors de la réunion de conseil.

Souhaitons-nous faire vivre la licence IV de la commune et comment ?

Une licence IV a une vie de cinq années, si celle-ci n'est pas exploitée elle est annulée.

Depuis son achat un contrat de translation a été fait avec le Syndicat d'Initiative qui l'a utilisé à différents moments de l'année pour différentes manifestations. Ce SI a été dissous en décembre 2023 ce qui engendre la rupture du contrat.

Aujourd'hui deux possibilités :

- Une régie, ce qui implique que le directeur de celle-ci ne doit pas faire partie du conseil et doit posséder un permis d'exploitation.
- Une convention d'exploitant déclarée à la préfecture qui peut-être une association.

Pour rappel, l'activité quel que soit sa forme requière une obligation d'un permis d'exploitation.

C'est pourquoi il semble important de faire une réunion avec les associations les plus actives pour définir les règles d'utilisations et l'élaboration d'un plan pour maintenir l'activité de cette licence IV dans les règles.

D'autre part, il va être proposé aux AFN et à la gym d'ouvrir le bar les jours d'élections sous autorisation d'un débit de boisson temporaire.

De plus, il semble que le bâtiment derrière le bar pourrait-être exploité pour le stockage du matériel des associations.

NOMS	SIGNATURES	NOMS	SIGNATURES
Dominique FRÊLON, Maire		Nadège GODEFROY, Conseillère	
Gladys MORVAN, 2e adjointe		Michel GABILLON, Conseiller	
Etienne DROUOT, Conseiller		Charlie FOUQUET, Conseiller	
Viviane VINCELET, Conseillère		Nicolas LOUAULT, Conseiller	
Claudette BARRAULT, Conseillère			
Elodie LETURGEON, Conseillère			